17 JANVIER 2019 | NEW YORK

MON JARDIN, MA VILLE

PAR JENNA SMITH

DOCUMENT PRÉSENTÉ AU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

Bon après-midi. Je me nomme Jenna Smith et je suis la directrice du centre Innovation Jeunes, un organisme communautaire chapeauté par Direction Chrétienne. Je dirige ce ministère depuis 2006. Je suis très reconnaissante au bureau du programme des Nations Unies pour le développement de la possibilité de lui présenter notre projet d'agriculture urbaine « Mon jardin, ma ville », fondé à Montréal, au Québec.

Je dois vous dire d'entrée de jeu que je ne suis pas une chercheuse ni une théoricienne comme un grand nombre d'entre vous le sont. Je suis plutôt une praticienne. Néanmoins, je crois que ce projet, dans sa réalisation, son cadre, ses observations et ses apprentissages, applique et vérifie bien des théories du développement, surtout lorsqu'il s'agit de l'approche d'Henri Lefebvre dans son ouvrage *Droit à la Ville* et celle de Martha Nussbaum dans son ouvrage *Capabilités*. Dans cette allocution, je vous explique que la combinaison des deux – la croyance selon laquelle ceux qui occupent l'espace urbain y ont droit ainsi que la croissance des capabilités des adolescents – est une clé qui peut donner naissance à des organismes pour les adolescents marginalisés en milieu urbain et qui peut, en fait, servir de véhicule pour permettre l'accès démocratique et équitable aux espaces urbains publics.

LE CONTEXTE

Le centre Innovation Jeunes est situé dans le district de Peter-McGill, dans la partie oust du centre-ville de Montréal. C'est l'un des secteurs urbains les plus densément peuplés au Canada. Ayant une population de 33 300 résidents, qui double facilement en raison du nombre de « population transitoire », c'est-à-dire les usagers quotidiens, les travailleurs, les étudiants et les clients des commerces, ce secteur présente une ambiance typique d'un centre-ville nord-américain – il est achalandé, a un rythme effréné et est bondé de monde.

C'est un district rempli de contradictions. Il est situé au pied du mont Royal, et s'orientant vers le haut de la montagne, nous pouvons voir les maisons historiques qui logent certaines des figures de proue les plus prestigieuses du Canada. La maison de la famille Trudeau s'y trouve (la famille Trudeau très connue) ainsi que beaucoup d'autres maisons d'auteurs célèbres, de politiciens, de professeurs et de représentants consulaires. En redescendant de la montagne, nous arrivons à ce que nous nommons le « sud de la rue Sherbrooke », là où la densité se produit : le jour se lève parfois sur des bidonvilles, une riche diversité de résidents, un nombre croissant de familles (3000 familles avec des enfants de moins de cinq ans, en hausse depuis les dix récentes années) et beaucoup de jeunes – en fait, les jeunes de moins de 25 ans comptent pour 25 % de la population du district, en comparaison à seulement 16 % pour le reste du centre-ville de Montréal.

C'est sans aucun doute en raison de la présence de plusieurs collèges et universités dans le secteur. Le revenu annuel par ménage est de 8000 $, inférieur à celui du reste du centre-ville de Montréal. En 2011, le revenu moyen annuel par ménage était de 70 000 $ pour l'ensemble du district de Peter-McGill, ce qui à Montréal est plus que suffisant pour payer le loyer, l'épicerie, le transport et les frais scolaires. Pourtant, 40 % de la population vit sous le seuil de la pauvreté évalué à un revenu annuel de 23 000 $. Faites le calcul.

Ce secteur est une aire d'atterrissage pour les nouveaux arrivants – 40 % de la population du district est née à l'extérieur du Canada, et notre quartier compte plus de 12 000 immigrants, dont près de la moitié est arrivée au cours des cinq récentes années. Près de 30 % de la population du district parlent une langue autre que le français et l'anglais, nos deux langues officielles, à la maison.

En raison de la densité de la population, et l'augmentation marquée de l'embourgeoisement que Peter-McGill a entrepris dans les récentes années, les questions auxquelles la communauté de Peter-McGill fait face sont très complexes et difficiles. Nos gouvernements municipal et fédéral sont pris dans un « jeu de rattrapage ». Ils s'en sont rendu compte, il n'y a de cela que quelques années, après une série d'études dévoilant que le quartier de Peter-McGill était très mal outillé pour servir ses résidents. Le district n'a pas d'école élémentaire publique ni de centre communautaire, de piscine publique et d'installations sportives.

Les questions liées à l'accès aux espaces verts ou de récréation sont toujours présentes et ont été étudiées, documentées et citées à maintes reprises, même par notre propre gouvernement municipal. C'est l'un des secteurs les plus densément peuplés du Canada avec 4775 personnes par kilomètre carré. (Source : Mise en valeur du territoire et du patrimoine Montréal, Profil sociodémographique Ville-Marie, 2009). *Le Plan particulier d'urbanisme des grands jardins 2011* confirme « la présence d'îlots de chaleur » au cœur du district de Peter-McGill et le « manque d'espaces verts accessibles à la population ». (PPU, section 3.2.3) Il y a 0,6 hectare d'espaces verts par 1000 résidents, en comparaison à deux hectares d'espaces verts par 1000 résidents dans le reste de l'île de Montréal. L'Office de consultation publique de Montréal recommande en fait quatre hectares par 1000 résidents.

Aussi, le rapport final de l'Étude sur les besoins dans le district de la Ville de Montréal (Arrondissement Ville-Marie, 2014) confirme le problème d'isolement et la nécessité de créer des liens entre les résidents, accentué par le manque d'endroits extérieurs de rencontre (p.1). Par conséquent, les jeunes et les familles dans ce quartier ont besoin de l'accès aux espaces publics et aux activités où ils peuvent se réunir en tant que communauté s'améliore et augmente.

Sans surprise, les groupes de discussion des résidents, les conseils communautaires et la voix des résidents ont souvent indiqué l'accès aux espaces verts comme un besoin de base dans leur quartier ; et l'isolement social est l'un de nos facteurs ressentis et souvent exprimés de pauvreté à Peter-McGill.

« Il y a 0,6 hectare d'espaces verts par 1000 résidents, en comparaison à deux hectares d'espaces verts par 1000 résidents dans le reste de l'île de Montréal. L'Office de consultation publique de Montréal recommande en fait quatre hectares par 1000 résidents. »

Entre-temps, la Planification communautaire jeunesse du centre-ville ouest de Montréal (p.17) reconnaît la nécessité de services de préemploi pour les jeunes dans le quartier qui sont en situation d'extrême vulnérabilité, et il y en a beaucoup. Étant donné les barrières linguistiques, les questions liées à l'isolement social, la pauvreté économique et les difficultés associées à l'accès aux ressources, notre quartier savait qu'un domaine où il pouvait grandir était en fait en garantissant des possibilités aux jeunes d'accroître leurs capacités et leurs compétences.

LE PROJET

En 2014, le centre Innovation Jeunes s'est vu prêter son premier lopin de terre sur lequel il avait la permission d'aménager un potager de légumes. Le terrain appartenait à l'Université Concordia et a été, dans les années 1970, un terrain de stationnement de voitures d'occasion, dont le sol était contaminé. Pour rendre le sol exploitable, nous avons dû creuser un pied et demi de profondeur et enlever la couche supérieure du sol et les roches pour ensuite y déverser des centaines de kilos de bonne terre.

Six adolescents de 14 à 19 ans ont été choisis pour être nos stagiaires. Le concept du projet, malgré son contexte politique complexe, est étonnamment simple, il suffit de trouver un lot de terre abandonné ou négligé, de former des jeunes pour faire un jardin et de prendre soin du jardin. Les jeunes avec lesquels nous travaillons et qui sont des stagiaires font, en général, tous face à une variété de défis, que nous avons déjà mentionnés. Toutefois, le projet est bâti autour de la notion de l'acquisition d'aptitudes et de l'augmentation des capacités. En ce sens, le travail qu'ils réalisent ne vise pas à éliminer leurs faiblesses, mais à renforcer leurs forces. Ils acquièrent des aptitudes techniques en travail manuel, en utilisation d'outils, en techniques de jardinage, en aménagement et en cuisine.

Nous les formons aussi sur le plan du « savoir-être ». Ils apprennent à communiquer avec leurs camarades, à suivre des ordres, à être ponctuels, à parler aux passants et à être en mesure d'articuler le travail qu'ils accomplissent, à exprimer leurs frustrations d'une manière saine, à devenir plus autonomes et à acquérir un sens des responsabilités (p. ex.: le groupe avait décidé que les superviseurs adultes ne rappelleraient pas aux jeunes stagiaires de boire de l'eau et de se mettre de la crème solaire. Les jeunes devaient se responsabiliser assez pour le faire par eux-mêmes. C'était le point de départ, puis nous voulions envoyer les jeunes aux jardins par eux-mêmes sans adultes et qu'ils nous donnent un rapport de leur travail.)

- En particulier, les jeunes apprennent aussi à cuisiner en utilisant les récoltes et à s'engager sur le plan communautaire, car les récoltes excédentaires sont distribuées dans des centres de jour pour personnes en situation d'itinérance ;
- à nommer les plantes et à les utiliser ;
- à apprendre sur la santé et la sécurité urbaines ;
- à connaître les pratiques sanitaires et sécuritaires en milieu de travail.

Du point de vue du quartier, les gains sont réels aussi. En effet, la structure des espaces sont particulièrement conçus afin qu'ils n'aient pas l'allure typique de potagers communautaires, qui sont clôturés et espacés pour l'utilisation des individus, mais ils sont plutôt aménagés en espaces ouverts dont les résidents ont accès, des potagers dans des bacs à jardinage à hauteur du genou ou de la taille et visibles.

L'objectif du concept sert à répondre à la plus grande priorité de notre quartier : l'accès du public à un espace vert commun. La sécurité alimentaire est de toute évidence un facteur dans nos initiatives en agriculture urbaine, et nous passons un temps considérable à choisir et à planter nos jardins pour qu'ils reflètent les besoins en nourriture des jeunes et de leurs familles (choisir des produits, planifier la manière de les récolter et de cuisiner les légumes, distribuer la nourriture, enseigner l'acquisition d'aptitudes liées à la cuisine, à la mise en conserves, à la conservation, etc.).

Cependant, l'accent de nos jardins est toujours mis sur l'accès du plus grand nombre de personnes à des espaces verts sécuritaires et la possibilité d'embellir des coins de rue, des ruelles, des terrains privés et des lots abandonnés.

Parce que le centre Innovation Jeunes est chapeauté par Direction Chrétienne, une organisation religieuse œcuménique, les relations et les partenariats historiques que nous avons eus avec des Églises locales nous ont permis d'aménager un bon nombre de terrains de paroisses qui n'ont pas été en mesure de jardiner elles-mêmes. Plusieurs Églises au centre-ville telles que l'Église pentecôtiste Evangel, l'Église St. Jax et l'Église anglicane St. Stephen's ont vu leur cour d'entrée se transformer grâce aux initiatives en agriculture urbaine d'Innovation Jeunes. D'autres espaces comprennent l'Université Concordia, la rue Sainte-Catherine et des aires autour du secteur financier du district.

Le projet, par conséquent, a un double mandat : d'abord, fournir à des jeunes marginalisés des possibilités d'accroître leurs capacités (dans le cas de ce projet, nous pensons que les capacités principales selon Martha Nussbaum sont l'appartenance à son environnement et l'influence exercée sur lui) et d'augmenter leurs aptitudes, ce qui les aidera à s'intégrer éventuellement à la vie scolaire, sociale et professionnelle. Le deuxième mandat consiste à responsabiliser ces jeunes à aménager et à maintenir des espaces verts durables qui auront en fait un impact mesurable sur le sentiment de bien-être que les résidents auront de leur territoire communautaire.

QU'EST-CE QUE « DROIT À LA VILLE » ?

En 1968, Henri Lefebvre a proposé la définition suivante dans son ouvrage *Droit à la Ville* : « C'est une demande pour un accès renouvelé et transformé à la vie urbaine. » (Lefebvre, 1968). Son livre, un manifeste en quelque sorte, présentait une préoccupation concernant la montée des approches capitalistes des achats de terrains dans les villes. Il a observé que les tendances en développement urbain excluaient les gens dans la ville qui n'avait pas de pouvoir d'achat.

Chendan Yan, dans son article « Habitat III », élabore la définition de Lefebvre : « *Droit à la Ville* va au-delà des besoins de base des êtres humains et de l'accès aux ressources. C'est un accès renouvelé à la vie urbaine, un accès qui responsabilise les citadins à façonner la ville à leur guise par le droit à la participation et l'engagement civil actif. » (Yan, 2016).

Autrement dit, un citoyen, une citoyenne, qui participe à la vie urbaine a un droit à la vie urbaine, qui n'est pas réservé qu'aux citoyens qui peuvent se permettre des pieds carrés de propriété immobilière. Concrètement, il serait à prévoir que les citoyens d'une ville qui revendiquent un espace public regagneraient aussi l'accès à l'emploi, aux possibilités culturelles et sociales et à n'importe quelle autre possibilité que la vie urbaine peut leur offrir.

Dans les mots de Séverine Deneulin, l'ONU-Habitat a appuyé la définition du Droit à la Ville comme façon de déclarer que la « valeur de l'espace urbain ne se situe pas dans les revenus qu'il peut produire, mais bien dans ce qu'il peut apporter à ses résidents, en permettant aux résidents urbains d'exercer leurs droits de la personne de façon égale, comme le logement décent, l'éducation, la santé, l'accès aux services publics, ou en facilitant les relations sociales et la coexistence paisible entre résidents. »

Deneulin écrit : « Le bien-être des êtres humains ne se situe pas seulement dans ce que chacun d'eux est capable d'être ou de faire, mais dans la qualité de leurs relations sociales. Et ce point se trouve au cœur de *Droit à la Ville*. » (Deneulin, 2014)

Deneulin est d'avis (et je partage cette opinion) que l'approche axée sur les capabilités est en fait un moyen valable de mettre en œuvre ce que *Droit à la Ville* avance. En un sens, nous savions intuitivement, à Innovation Jeunes, qu'il ne suffirait pas de simplement mobiliser ou sensibiliser les jeunes autour de leurs besoins ou droits lorsqu'il s'agissait de vie et d'espace urbains. Ils devraient occuper l'espace de telle manière à favoriser leur développement individuel et leur croissance personnelle.

Deneulin explique la nuance : « Les résidents ou groupes communautaires peuvent, par la protestation, infirmer les décisions d'accorder des fonds dans un certain secteur de la ville, et par une participation directe, influencer la meilleure façon d'utiliser des terrains vacants. L'approche axée sur les capabilités reconnaît un lien direct entre la qualité des processus politiques – que les gens affectés par la décision se soient exprimés et aient été entendus – et les résultats sur le bien-être. En ce sens, elle reprend la préoccupation initiale de la ville selon laquelle la production et l'aménagement de l'espace urbain sont sous le contrôle des citoyens, mais elle prend une perspective plus nuancée pour déterminer si ce contrôle doit être direct ou indirect et ne présume pas que les canaux de l'État hiérarchisent nécessairement les intérêts du capital. » (Deneulin, 2016).

Dans des conditions applicables, les jeunes stagiaires en jardinage revendiquent leur droit à la ville, en revendiquant les espaces urbains qu'ils cultivent comme les leurs. Ils ressentent un attachement personnel à certaines parties des jardins (« ces tomates que j'ai plantées ! ») et font parfois même des visites guidées avec leurs voisins, des touristes et des passants. Ils sont fiers des produits qu'ils ont fait pousser et montrent une facilité à distribuer des récoltes restantes à des voisins ou des personnes en situation d'itinérance.

Nous aurions pu choisir un tracé politique plus fort pour les jeunes – en leur enseignant les iniquités de l'espace urbain et leur droit à l'accession de cet espace, les subtilités de la sécurité alimentaire, la sécurité urbaine, etc.

Cependant, Mon jardin, ma ville présente un angle bien différent, qui est ancré dans l'apprentissage par l'expérience, c'est-à-dire qu'à mesure que les jeunes renforcent leurs capacités, ils s'intègrent aux structures et aux espaces urbains en les revendiquant comme s'ils leur appartenaient et en prenant toute la place qui leur revient dans la ville et dans leur quartier pendant qu'ils sont engagés civiquement, qu'ils participent sur le plan moral et qu'ils contribuent au bien-être de leur quartier.

En ce sens, nos initiatives en agriculture urbaine reflètent les concepts de Deneulin et s'en inspirent. L'idée d'une « Ville juste » propose de combiner l'approche axée sur les capabilités et *Droit à la Ville* et elle ne sème pas de confusion sur ce qu'est le droit à la ville et ce qu'il veut dire sur le plan juridique. Elle n'est pas divisée entre ceux qui souscrivent au capitalisme et ceux qui exigent son abolition. Elle pourrait simplement mettre en communication les résidents, les privilégiés et les moins privilégiés, et les unir autour de la question des structures urbaines actuelles et de la qualité des relations entre les résidents urbains, à savoir si elles améliorent ou compromettent les possibilités de bien vivre dans un lieu commun.

Pendant les stages, les jeunes ont :

- entraîné une augmentation de la circulation dans le quartier, car ils marchent pour se rendre aux différents endroits auxquels ils n'auraient pas habituellement accès.
- montré une autonomie plus grande acquise par le travail d'équipe, l'engagement communautaire et le travail de formation.
- montré une augmentation de connaissances sur les questions de la vie urbaine, le jardinage et l'engagement civique.
- entraîné une augmentation des interactions positives entre les différents groupes suivants dans le quartier : praticiens, propriétaires, jeunes, familles et personnes en situation d'itinérance.

LES RÉSULTATS DU PROJET

Depuis 2014, voici les réalisations du projet Mon jardin, ma ville :

- Innovation Jeunes a établi près de 6000 pieds carrés de jardins permanents (en fait, qui équivalent à la tristement célèbre cible de 0,06 hectare d'espaces verts par 1000 résidents) dans différents emplacements dans le district, en récupérant des espaces privés rendus accessibles par des propriétaires privés, des Églises et des universités.
- Plus de 50 jeunes gens ont servi en tant que stagiaires. La majorité d'entre eux sont en mesure de trouver un emploi à temps partiel ou des emplois d'été à la suite de leur expérience à Innovation Jeunes.
- Trente p. cent des stagiaires ont des difficultés d'apprentissage. Ce projet leur permet d'acquérir de nouvelles aptitudes qui les aident à se bâtir un avenir à l'école et en milieu de travail.
- Les lopins de terre qui sont convertis en jardins sont moins sujets au vandalisme, à des délits et aux déchets, et plus enclins à augmenter la circulation piétonne, les interactions sociales et l'usage récréatif.

LA CONCLUSION ET LES APPRENTISSAGES

La combinaison de l'approche axée sur les capabilités et *Droit à la Ville* aide à favoriser une initiative urbaine qui souligne le bien-être et la justice (Deneulin, 2014). Cette théorie du point de vue du praticien est valide dans son application concrète et elle responsabilise les enfants et les jeunes en tant qu'individus (par leurs connaissances, leurs aptitudes et expériences accrues) et en tant qu'entité sociale dans le cadre de l'environnement urbain (un plus grand accès à l'espace, le démantèlement des barrières sociales, une appartenance grandissante).

Quant à l'apprentissage concret, nous savons maintenant que « si nous ne les utilisons pas, ils en abuseront ». C'est un principe de l'occupation positive de l'espace qui a été inestimable.

Nous pouvons aussi affirmer avec assurance que nous avions placé au cœur de cette initiative comme cibles le sens d'appartenance grandissant envers son quartier de proximité et l'acquisition croissante d'aptitudes par les jeunes marginalisés. Ainsi, à mesure que ces deux capacités s'accroissent, les participants s'épanouissent autant sur les plans personnel et collectif.

En conclusion, le projet Mon jardin, ma ville (qui, depuis, se nomme De la racine à la ville) est une source d'encouragement. Même si les effets de l'embourgeoisement et de l'improvisation urbaine demeurent des défis dans le district de Peter-McGill, nous considérons des initiatives telles que celle-ci qui est dirigée par des jeunes et la communauté, comme des symboles d'espoir dans un paysage urbain en évolution.

RÉFÉRENCES

Arrondissement Ville-Marie – Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (2014). *Étude de besoins de la population de Peter-McGill.* Raymond Chabot Grant Thornton, Montréal.

Carrefour Jeunesse Montréal Centre-Ville (mars 2017). *Mémoire – Redéveloppement du site de l'Hôpital Montréal pour enfants,* présenté par le Carrefour Jeunesse Montréal Centre-Ville pour l'Office de consultation publique de Montréal. [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P86/8.21_carrefour_jeunesse_emploi.pdf]

Deneulin, Séverine (2014). « Creating more just cities : The right to the city and capability approach combined. » Bath Papers in International Development and Wellbeing, No. 32, University of Bath, Centre for Development Studies (CDS), Bath.

Derr, et al. (2013). « A City for all Citizens : Integrating children and youth from marginalized populations into city planning. » Buildings, No.3, p.482-505.

Lefebvre, Henri (1968). *Le Droit à la Ville.* Economica, Paris.

Nussbaum, Martha (2013). Creating Capabilities : The Human Development Approach. Belknap Press, Cambridge.

Office de consultation publique de Montréal (2011). Programme particulier d'urbanisme du Quartier des Grands Jardins. Office de consultation publique de Montréal, Montréal.
http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P47/Rapport_ppu_grands_jardins.pdf

Owen, Germaine, et Goldin, Jacqueline. (2015). « Assessing the relationship between youth capabilities and food security : A case study of a rainwater harvesting project in South Africa. » *Water SA*, 41(4), 541-548.
https://dx.doi.org/10.4314/WSA.V41I4.14

Yan, Chendan (2016). *Who owns the Right to the City : Moving towards an urban inclusivity.* Habitat III.
[https://environment.yale.edu/blog/2016/06/who-owns-the-right-to-the-city-moving-towards-urban-inclusivity/]